

La date limite pour faire sa déclaration d'impôts papier 2020 est fixée au **jeudi 14 mai 2020**.

Les dates limites pour déclarer ses revenus via Internet varient en fonction du numéro de département de résidence du contribuable. Les dates limites pour déclarer ses revenus en ligne en 2020 sont les suivantes :

- **départements du 01 au 19 et non-résidents** : mardi 19 mai 2020 à minuit
- **départements du 20 au 49** : mardi 26 mai 2020 à minuit
- **départements du 50 au 974/976** : mardi 2 juin 2020 à minuit